



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

De la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 26 mai 2014, à 19 h au 349 chemin Val-des-Lacs, à laquelle étaient présents monsieur Jean François Delisle, maire et les conseillers Nicola Ranieri, Marc Gravel, Marielle Ménard, Charles Auguste Côté, Sylvain Gauthier et Fatima Hamadi. Le secrétaire-trésorier monsieur Sylvain Michaudville.

\*\*\*\*\*

---

#### 7.5 Demande d'intervention pour préservation de nos lacs

202-05-2014

COMPTE TENU que les municipalités ont le devoir d'intervenir pour la protection des lacs dont l'état d'eutrophisation est un constat réel;

COMPTE TENU QUE l'environnement est une compétence reconnue par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur les compétences (L.R.Q., C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent composer dans un contexte juridique quasiment impossible entre les obligations imposées par la Loi de 2001 sur la marine marchande, L.C. 2001, ch. 26 (fédérale) et les lois sur l'environnement provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le guide local sur les restrictions à bateaux impose des procédures tellement lourdes et des objectifs tellement généraux qu'il devient quasiment impossible de permettre à une municipalité d'agir dans son domaine de compétence, à savoir l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'ébauche du nouveau guide des administrations locales concernant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments démontrent une lourdeur tout aussi insurmontable tout en indiquant qu'il est « l'ultime recours pour régler des problèmes »;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence qui ne permet pas encore de distinguer entre une intervention visant la protection de l'environnement de compétence provinciale et le transport maritime de compétence fédérale;

de l'environnement de compétence provinciale et le transport maritime de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir sur nos plans d'eau pour en protéger la survie;

CECI EXPOSÉ, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité :

- 1) Que les considérants font partie de la présente;
- 2) De demander à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) son intervention afin d'obtenir des ententes



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

De la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 26 mai 2014, à 19 h au 349 chemin Val-des-Lacs, à laquelle étaient présents monsieur Jean François Delisle, maire et les conseillers Nicola Ranieri, Marc Gravel, Marielle Ménard, Charles Auguste Côté, Sylvain Gauthier et Fatima Hamadi. Le secrétaire-trésorier monsieur Sylvain Michaudville.

\*\*\*\*\*

- 
- 3) De demander à la MRC des Laurentides, aux municipalités et à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'appuyer nos demandes dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Certifiée conforme  
Le 2 juin 2014

Sylvain Michaudville